

COSME

2014-2020

Compétitivité des entreprises et des PME

COSME est le programme européen pour la compétitivité des entreprises et des PME pour la période 2014-2020. Il remplace en partie le programme pour l'entrepreneuriat et l'innovation (CIP 2007-2013) et intervient pour soutenir les entreprises dans leur création, leur croissance et leur internationalisation, en particulier les PME, et en complémentarité avec Horizon 2020.

Quels sont les objectifs du programme COSME ?

COSME vise à renforcer la compétitivité et la durabilité des entreprises de l'UE d'une part et à encourager la culture entrepreneuriale et promouvoir la création de PME et leur croissance d'autre part. Pour cela, quatre priorités ont été instituées:

- Améliorer l'accès au financement pour les PME.
- Améliorer l'accès aux marchés européen et mondiaux.
- Améliorer les conditions-cadre pour la compétitivité et le développement durable des entreprises de l'Union.
- Promouvoir l'esprit d'entreprise et la culture entrepreneuriale.

Quelles sont les activités du programme ?

Faciliter l'accès des PME au financement

Ce volet soutient des actions ayant pour but de faciliter et d'améliorer l'accès au financement pour les PME dans leurs phases de démarrage, de croissance et de transmission. Deux instruments financiers sont dédiés à ce volet du programme COSME :

- o Une **facilité « garantie de prêts »** visant à offrir des garanties ou des contre-garanties pour le financement par l'emprunt. Cet instrument a pour objectif de réduire les difficultés d'accès au financement des PME. La facilité "garanties de prêts" est mise à disposition par des intermédiaires tels que les banques, les sociétés de garanties, sociétés de location-vente, afin d'augmenter le nombre de prêts à destination des PME.
- o Une **facilité « capital-risque »** met à disposition des PME un financement en fonds propres notamment sous la forme de prêts proposés par des intermédiaires.

Région Nouvelle-Aquitaine

Représentation de la Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles

21 rue Montoyer • 1000 Bruxelles - Belgique • Téléphone +32.2.318.10.45 • bureau-bruxelles@nouvelle-aquitaine.fr

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Ces instruments sont gérés par la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Fonds européen d'investissement (FEI) qui en délèguent la mise en œuvre à des intermédiaires financiers dans chaque Etat membre.

Le portail suivant recense les intermédiaires financiers mettant à disposition les instruments financiers de l'Union européenne, par Etat membre :

http://europa.eu/youreurope/business/funding-grants/access-to-finance/index_fr.htm

Améliorer l'accès aux marchés

Ce volet vise à soutenir des actions destinées à améliorer l'accès des PME aux marchés à l'intérieur et en dehors de l'Union européenne. Ces actions concernent notamment des sessions d'information et de sensibilisation aux programmes européens, aux obstacles existants à l'entrée sur les marchés tiers, au droit et normes de l'Union européenne.

Ces actions sont en partie assurées par le réseau EEN –*Entreprise Europe Network* – Réseau Entreprise Europe. Ce réseau a pour objectif de fournir des services de soutien aux PME cherchant à explorer les opportunités existant au sein du marché intérieur et dans les pays tiers. Ces réseaux sont constitués, dans 54 pays, d'organisations spécialisées dans le soutien aux entreprises. Ils regroupent notamment des chambres de commerce et d'industrie, des agences régionales de développement et des centres technologiques.

Le Réseau Entreprise Europe dépend de la Direction générale Marché Intérieur, Industrie, Entreprenariat, PME (DG GROW) de la Commission européenne, et est géré par l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME).

- Pour plus d'informations sur le réseau EEN : <http://een.ec.europa.eu/>
- En Région Nouvelle-Aquitaine : EEN Sud-Ouest France - www.entreprise-europe-sud-ouest.fr

Améliorer l'environnement des entreprises

Ce volet a pour objectif de soutenir des actions visant à améliorer les conditions-cadres pour la compétitivité et la durabilité des entreprises, en particulier les PME, de l'Union européenne. Ces actions ont pour but de renforcer l'efficacité, la cohérence, la coordination et l'homogénéité des politiques nationales et régionales pour la promotion de la compétitivité, la durabilité et la croissance des entreprises européennes.

Plusieurs types de mesures sont financés :

- Coopération sur les politiques ayant un impact sur la compétitivité et la durabilité des entreprises, par des échanges de bonnes pratiques, des projets de collaboration entre **clusters et pôles de compétitivité (interclustering)**, le développement de **produits et services durables**, de l'**efficacité énergétique** et de la **responsabilité sociale des entreprises**
- Coopération en matière de compétitivité entre les Etats membres de l'UE et les partenaires commerciaux de l'Union dans le monde
- Amélioration des politiques en faveur des PME

- Soutien aux actions des Etats membres visant à faire émerger des industries compétitives à potentiel commercial.

Actions spécifiquement destinées au secteur du tourisme

Ce volet met également en place des actions sectorielles destinées à améliorer la compétitivité et la durabilité du tourisme en Europe, contribuant aux objectifs suivants :

- Augmenter les flux touristiques en basse et moyenne saison au sein de l'UE et en provenance de pays tiers, plus particulièrement concernant les jeunes et les séniors.
- Diversifier l'offre et les produits touristiques européens
 - Produits touristiques transnationaux durables : l'accent est mis sur le patrimoine, le tourisme maritime, le tourisme d'affaire, le sport, le patrimoine industriel avec l'objectif de mêler tourisme et industries culturelles et créatives
 - Label des « Destinations européennes d'excellence »
- Améliorer la qualité, la durabilité, l'accessibilité, les compétences, l'information et l'innovation dans le tourisme
- Renforcer la connaissance socio-économique du secteur
- Améliorer la visibilité de l'Europe comme destination touristique et celle de ses diverses destinations

Promouvoir l'esprit d'entreprise

Ce volet finance des actions visant le développement de compétences entrepreneuriales et la formation à l'esprit d'entreprise. Ces actions sont prioritairement destinées aux entrepreneurs potentiels, aux nouveaux entrepreneurs, aux jeunes, aux femmes entrepreneurs et aux publics cibles tels que les personnes âgées, les migrants. L'entrepreneuriat social est également inclus dans ces actions.

Des projets de mobilité destinés aux nouveaux entrepreneurs pourront être soutenus via « **Erasmus pour les jeunes entrepreneurs** », ainsi que des programmes de formation et d'éducation à l'entrepreneuriat, des réseaux européens de conseil aux entrepreneurs... La deadline pour cet [appel à projet](#) était fixée au 11 juillet 2019.

Qui peut participer ?

Structures éligibles :

- PME
- Entrepreneurs
- organisations de soutien aux entreprises
- administrations régionales et nationales

Les entités établies dans les pays suivants peuvent participer au programme COSME :

- Les 28 Etats membres de l'UE

- o Les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) membres de l'Espace économique européen (EEE) : Norvège, Islande, Liechtenstein ; et autres pays européens lorsque les accords et les procédures le permettent
- o Les pays en voie d'adhésion, les pays candidats et candidats potentiels conformément aux accords établis avec l'UE
- o Les pays relevant de la politique européenne de voisinage, sous réserve de la conclusion d'accords concernant la participation de ces pays aux programmes de l'UE

Liste des pays tiers ayant signé un accord pour participer au programme à jour du 6 septembre 2018 (en anglais):

<http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/31602>

Quel est le budget du programme ?

Le budget total alloué au programme COSME pour la période 2014-2020 est de 2,3 milliards €. Au moins 60% de ce budget, soit 1,38 milliard €, sont alloués aux instruments financiers de garantie de prêts et de capital-risque.

Le budget du programme COSME pour l'année 2019 est de 374 900 401 €.

Comment bénéficier du programme ?

Toutes les activités du programme sont décrites dans un programme de travail annuel, listant les actions qui seront financées et en donnant un calendrier approximatif.

Le programme COSME est en partie mis en œuvre par l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME).

Les appels à projets découlent du programme de travail 2019. On peut ici citer pour l'année 2019, quatre moyens d'actions au sein du programme COSME :

- **Faciliter l'accès au financement.**
- **Faciliter l'accès au marché intérieur et international.** Ce volet comprend le **Réseau Entreprise Europe** (Enterprise Europe Network- EEN) qui est le plus grand réseau européen dédié à l'innovation et à l'internationalisation des entreprises. Il permet la mise en relation des entreprises européennes entre elles, l'identification de nouveaux partenaires économiques. C'est aussi dans ce cadre-là qu'est intégrée la campagne suivante : **EU Open for business campaign 2020** ayant pour objectif de diffuser l'ensemble de l'information relative au marché unique exclusivement aux PME. Ceci vise à favoriser l'essor des PME, à les aider à prendre en compte l'ensemble des opportunités qu'offre le marché unique. Cet axe inclue également l'accès des PME aux marchés publics innovants (co-financement des marchés publics dans le domaine de l'innovation [GRO/ SME/19/B/05]/ créer des liens pour la facilitation des marchés publics dans le domaine de l'innovation [GRO/SME/19/B/ 06]).
- **Faciliter un environnement propice au développement économique des PME.** On peut ici citer le programme d'internationalisation pour les PME agissant dans le cadre des clusters.

- **Esprit d'entreprise et dimension sociale de l'entrepreneuriat.** On retrouve ici le soutien à l'économie sociale et solidaire avec la mise en réseau au sein de l'UE des différents acteurs économiques de ce domaine à l'échelle régionale. C'est ce qui est promu notamment par l'action-pilote de la DG GROW nommée « Régions européennes de l'Economie sociale ».

Ces volets font l'objet d'appels à propositions (tableau 1) et d'appels d'offres (tableau 2).

TABLEAU 1

| Appel à propositions (Call for proposals) | | Budget | Date d'ouverture | Date limite de dépôt |
|--|---|-------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| GRO/SME/19/B/05- Co-financement des marchés publics dans le domaine de l'innovation | Accroître l'accès des PME aux marchés publics dans le domaine de l'innovation (santé, énergies renouvelables, transports intelligents) | 4 000 000 € | Courant 2019 | Au cours du quatrième trimestre 2019 |
| GRO/SME/19/B/ 06- Créer des liens pour la facilitation des marchés publics dans le domaine de l'innovation | Aider les PME et start-up innovantes à se développer en leur permettant de répondre aux appels d'offres. Créer des liens entre le gouvernement, les instituts de recherche et le secteur privé afin de donner de nouvelles opportunités aux PME. Contribuer à la création d'un environnement économique innovant. | 1 200 000 € | Au cours du quatrième trimestre 2018 | Au cours du deuxième trimestre 2019 |
| GRO/SME/19/C/03- Cluster « programme d'internationalisation pour les PME » | Intensifier les réseaux de collaboration entre les clusters et les entreprises au-delà des frontières et des secteurs/ Soutenir de manière optimale les PME dans un monde économique compétitif | 8 300 000 € | Courant 2019 | Au cours du quatrième trimestre 2019 |
| GRO/ SME/19/C/08- Accélérer la transition vers une économie circulaire dans l'industrie de la mode | L'action vise à soutenir les partenariats entre les PME et les start-up actives dans le milieu de la mode en proposant des solutions soutenables au sein du processus de production. | 3 500 000 € | Au cours du troisième trimestre 2019 | Au cours du quatrième trimestre 2019 |

TABLEAU 2

| Appel d'offres (Call for tenders) | Budget | Date d'ouverture | Date limite de dépôt |
|-----------------------------------|--------|------------------|----------------------|
|-----------------------------------|--------|------------------|----------------------|

Fiche programme – Représentation de la Région Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles

| | | | | |
|--|---|---|---------------------|--|
| <p>GRO/SME/19/C/05- Bonnes aptitudes digitales pour les industries et les PME</p> | <p>Favoriser la transformation digitale au sein des entreprises par des compétences numériques solides tant au niveau des employés que de la structure en elle-même.</p> | <p>4 500 000€</p> | <p>Courant 2019</p> | <p>Au cours du quatrième trimestre 2019</p> |
| <p>GRO/SME/19/C/06- Intelligent Cities challenge</p> | <p>Favoriser le développement d'écosystèmes innovants au sein des villes européennes afin de favoriser la transformation industrielle à l'ère du numérique ainsi qu'une croissance intelligente et durable.</p> | <p>7 500 000 €</p> | <p>01.07.2019</p> | <p>02.09.2019</p> |
| <p>GRO/SME/18/C/07- Favoriser la compétitivité du secteur européen touristique</p> | <p>Créer des conditions pour un environnement compétitif et favorable pour les entreprises du secteur touristique/ Diversifier et accroître la visibilité de l'offre touristique européenne/ Booster les capacités des entreprises touristiques par la coopération transnationale et par l'échange de connaissances</p> | <p>Virtual Tourism Observatory : 500 000€</p> | <p>Courant 2019</p> | <p>Entre le deuxième et quatrième trimestre 2019</p> |
| | | <p>Destinations touristiques européennes d'excellence : 1 500 000€</p> | <p>Courant 2019</p> | |
| | | <p>Booster les capacités des entreprises touristiques par la coopération transnationale et par l'échange de connaissances : 5 000 000</p> | <p>Courant 2019</p> | <p>Au cours du quatrième trimestre 2019</p> |

| | | | | |
|---|--|-------------|------------|------------|
| GRO/SME/19/C/09- Développement de l'Indicateur européen relatif au prix de l'alimentation au long de la chaîne de valeur | Accroître la conscience des citoyens sur la distribution de la valeur ajoutée au long de la chaîne alimentaire | 1 000 000 € | 24.06.2019 | 15.09.2019 |
|---|--|-------------|------------|------------|

Quels sont les documents clés du programme ?

- Règlement n°1287/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013, établissant le programme COSME :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013R1287&from=FR>

- Le programme de travail COSME pour l'année 2019 (en anglais) :

http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/other_eu_prog/cosme/wp-call/cosme-wp-2019_en.pdf

Quels sont les contacts clés ?

- Site COSME de la Commission européenne

Site internet : http://ec.europa.eu/growth/smes/cosme/index_en.htm

Dir H, COSME programme ;

- Kristin Schreiber- Directrice
Avenue d'Auderghem 45
1040 Bruxelles
Postal address: building BREY - 1049 - Bruxelles
Belgique
Tel: +32 229-65823
- Birgit Weidel- Chef d'Unité
Tel: +32 229-86931
- Natalia Martinez Paramo- Chef d'Unité détaché
Place Rogier 16
1210 Bruxelles
Postal address: building COVE2 - 1049 - Bruxelles

Belgique

Tel: +32 229-62543

- Agence exécutive pour les PME (EASME)

Site Internet : <http://ec.europa.eu/easme/>

Courriel : EASME-COSME-ENQUIRIES@ec.europa.eu

- Appels à projets en cours gérées par l'agence EASME

Site Internet : <https://ec.europa.eu/easme/en/tenders>

Programmation 2021/2027

Le programme COSME devrait être intégré au nouveau programme Marché Unique (**New Single Market programme**) pour la période 2021/2027, doté d'une enveloppe de 4 milliards d'€. Ce programme s'articule autour de six volets :

- Protection des consommateurs et prise de pouvoir de la société civile
- **Compétitivité des entreprises (PME notamment). Ce volet correspond à l'actuel programme COSME.**
- Un haut niveau de protection de la santé des hommes, des animaux et des végétaux.
- Une mise en œuvre effective et normes de haute qualité
- Une compétition équitable à l'ère du digital.
- Une haute qualité des statistiques européennes.